

GLENIUM® ACE 30

Superplastifiant/haut réducteur d'eau pour béton
EN 934-2: T3.1/3.2

Domaine d'application	<ul style="list-style-type: none">• Travaux de bétonnage, en particulier par de basses températures (hiver)• Béton à résistance initiale élevée• Béton apparent• Béton avec brefs délais de décoffrage• ZERO ENERGY SYSTEM™ (béton autocompactant pour l'industrie de la préfabrication)
Action	<ul style="list-style-type: none">• Réduction de la quantité d'eau de gâchage pour une consistance équivalente• Amélioration de l'ouvrabilité• Amélioration de la résistance initiale et finale pour une consistance équivalente• Amélioration de l'étanchéité à l'eau pour une consistance équivalente
Plage d'utilisation recommandée	0.5 – 1.5 % par rapport à la teneur en ciment
Adjonction	L'efficacité de l'adjuvant est optimale à condition de l'ajouter immédiatement après l'adjonction de la première eau de gâchage (50–70 % de la quantité totale). Éviter de l'ajouter à un mélange sec. N'entreprendre le dosage final précis de l'eau de gâchage qu'après écoulement de $\frac{2}{3}$ de la phase de malaxage par voie humide afin d'éviter tout excédent éventuel d'eau dans le béton. Pour garantir une efficacité optimale de l'adjuvant, nous recommandons une phase minimale de malaxage par voie humide de 45–60 secondes en fonction du type de malaxeur.
Remarque	L'efficacité du produit est influencée par le dosage, la température, le type de ciment, la teneur en matières farineuses, la teneur en eau (rapport eau-ciment), le mode de transport, etc.
Combinaisons possibles	Une combinaison judicieuse peut s'envisager avec les produits suivants: <ul style="list-style-type: none">• GLENIUM® STREAM 2 (régulateur de viscosité)• MEYCO® MS 610 / 660 (Poussière de silice / Poussière de silice sous forme de suspension)• MICRO-AIR® 300 / 302 / 304 (entraîneurs d'air)• POZZOLITH® 401 HE FROST (antigel)• RHEOCURE® 100 (produit de cure interne)• RHEOMAC® 895 (Agent réducteur de retrait)• RHEOMIX® 880 (Agent antibullage)• X-SEED® 100 (Accélérateur de durcissement)
Manipulation	Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Respecter impérativement les mesures de précaution usuelles pour la mise en œuvre de produits chimiques.
Premiers secours	Après un contact cutané: laver abondamment avec de l'eau et du savon, puis rincer très soigneusement. Après un contact oculaire: rincer immédiatement à l'eau courante pendant plusieurs minutes en maintenant les paupières bien ouvertes, puis consulter un ophtalmologue.
Ecologie	Ne pas déverser dans la nappe souterraine, des eaux usées ou à l'égout, même en petite quantité. Label de qualité: le produit remplit les directives écologiques de l'Association suisse des fabricants d'adjuvants pour béton FSHBZ.
Mesures de sécurité	Pour de plus amples informations, prière de demander notre fiche de données de sécurité actuelle (MSDS) via info-as@basf.com ou auprès de notre Customer Service Center à Zurich, Tél. +41 58 958 22 44.
Conseil	Pour un conseil, prière de prendre contact avec le conseiller technique responsable de votre région ou de nous téléphoner directement à Zurich, Tél. +41 58 958 22 11.

GLENIUM® ACE 30

CARACTERISTIQUES DU PRODUIT	
Base chimique	solution aqueuse à base de polycarboxylates
Homogénéité	solution homogène, trouble
Couleur	brun clair
Densité relative	1.06 ± 0.02 kg/dm ³
Extrait sec conventionnel	30.0 ± 1.5 %
Valeur du pH	6.5 ± 1.0
Teneur en chlorure soluble dans l'eau (Cl ⁻)	< 0.10 % en masse ⁴⁾
Teneur en alcalins (équivalent Na ₂ O)	< 3.0 % en masse
Viscosité à 20° C (Brookfield)	< 200 mPa s
Catégorie de pollution des eaux	WGK 1: faible risque pour les eaux
LOGISTIQUE	
Durée de stockage	12 mois
Conditions de stockage	en emballage original, à une température de +5° C à +30° C, à l'abri du gel et d'un rayonnement solaire direct
Marchandise dangereuse selon ADR/SDR	n'est pas une marchandise dangereuse au sens des directives de transport
Elimination	code LMD: 07 06 01
SZID (ID de la préparation/substance)	230127
Principaux dangers	produit non soumis à indexation

Remarques

⁴⁾ = Lorsque la teneur en chlorure est inférieure ou égale à 0.10 % en masse, l'adjuvant peut être dit «sans chlorure».



Remarque d'ordre juridique:

Les indications de cette fiche technique reposent sur l'état actuel des connaissances de BASF Construction Chemicals Europe SA. La mise en œuvre du produit s'effectue sous la responsabilité exclusive du client; celle-ci sera adaptée à l'objet, à son affectation, aux particularités locales, aux données climatiques, ainsi qu'à d'autres influences extérieures. La responsabilité de la sélection du produit incombe au client. Les recommandations s'écartant des indications de nos fiches techniques n'ont un caractère obligatoire qu'à la condition d'avoir été confirmées par écrit par notre siège social de Zurich. Nos conditions générales de vente sont partie intégrante de cette fiche technique.

Etat: décembre 2010